

II

*Le Directeur Général de l'Organisation Européenne de Recherches Spatiales  
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada*

Neuilly-sur-Seine,

Le 18 mai 1972

JUR/6-16/DRK/CT/5668

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer à votre note n° ECT 484 du 18 mai 1972 concernant le projet commun de l'Organisation Européenne de Recherches Spatiales (CERS) et du Ministère des Communications du Canada (MDC), relatif au développement et aux essais en vol, au bénéfice du CERS et du MDC, de composants et de sous-systèmes de technologie avancée incorporés au satellite réalisé dans le cadre du projet commun Canada-États-Unis de satellite technologique expérimental de télécommunications (STT).

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Conseil du CERS a approuvé les principes et conditions que renferme votre note. J'accepte donc que votre note et le Mémoire d'Accord qui y est joint, ainsi que la présente réponse, dont les versions anglaise et française font également foi, constituent entre le CERS et le Gouvernement du Canada un Accord de coopération pour la mise en œuvre du projet commun CERS/MDC de technologie spatiale avancée, Accord qui entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances de ma très haute considération.

*Directeur Général*  
A. HOCKER

L'honorable Mitchell Sharp  
Secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures  
East Block  
Ottawa  
Ontario